
Actualité

L'ANCV se mobilise pour les acteurs et structures accompagnants les personnes âgées dépendantes et leurs aidants.

avril 2021

Partager sur les réseaux

[Télécharger en PDF](#)

Imprimer la page

En 2021, L'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV) relance son appel à projet pour le départ des personnes âgées dépendantes et/ou de leurs aidants.

La pandémie et la crise sanitaire traversées par notre pays ont particulièrement touché les personnes âgées tant par le nombre de décès que par un isolement renforcé, mais aussi de nombreux aidants. Selon une étude des Petits Frères des Pauvres, 720 000 personnes âgées n'ont eu aucun contact avec leur famille durant le confinement, un impact négatif sur la santé morale a été ressenti pour 41% d'entre elles et sur la santé physique pour 31%. « Les aidants ont, quant à eux, ressenti une intensification de leur rôle, et le « fardeau » que cela peut représenter a pris toute la place dans les relations aidants/aidés minimisant ainsi le lien traditionnel les unissant ».

L'ANCV est un établissement public dont la mission est, depuis 40 ans, de favoriser le départ en vacances du plus grand nombre et réduire les inégalités dans l'accès aux vacances et aux loisirs. C'est pourquoi en 2021 l'agence relance son appel à projets auprès des structures accompagnant les personnes âgées dépendantes et/ou leurs aidants afin de les encourager à organiser des séjours de vacances dans le respect des normes sanitaires. L'Agence propose à ces structures une aide financière pour concrétiser des projets de vacances adaptés à leurs besoins et aux contraintes de la crise sanitaire, imaginés avec leurs bénéficiaires et usagés. Elle souhaite favoriser le départ en vacances de petits groupes constitués de personnes âgées dépendantes ou handicapées et/ou de leurs aidants proches lors d'un court séjour.

Les publics pouvant bénéficier de ces voyages organisés sont :

- Les personnes âgées dépendantes ou handicapées
- Les aidants proches de personnes âgées dépendantes ou handicapées

Les structures concernées : Toutes structures intervenant sur le champ de l'accompagnement des personnes âgées dépendantes et/ou handicapées et/ou de leurs proches aidants :

- ESMS (EHPAD, Résidences autonomes, FAM...)
- Etablissements hospitaliers
- SAAD, SSIAD, SPASAD
- Plateformes de répit, centres d'accueil de jour...
- CCAS, CIAS, CLIC
- Associations dont l'objet social se rapporte à cette mission

Pour plus de détails sur l'aide au départ en vacances des personnes âgées dépendants et leurs aidants, vous pouvez consulter l'[Appel à projet](#).

Pour en savoir plus : <https://www.ancv.com/pada>